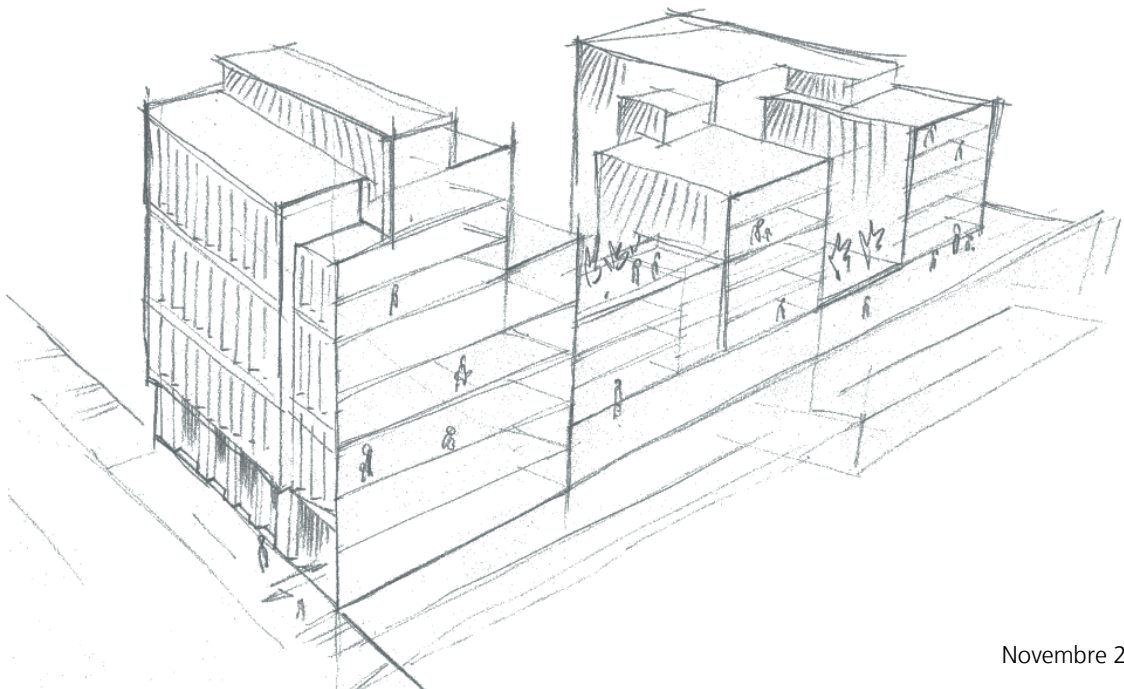


Charte d'achats responsables



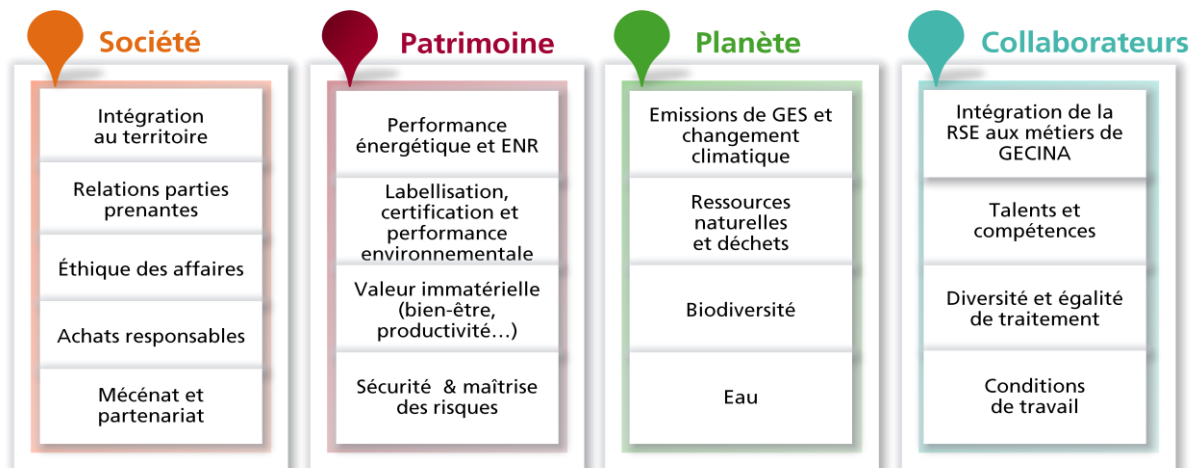
Sommaire

Introduction	3
Santé et sécurité.....	5
Conditions de travail et diversité	5
Ethique et transparence.....	6
Environnement.....	6
Innovation sociale et environnementale.....	7
Mise en œuvre et aspects transversaux.....	7
Intégration de la Charte au processus achats de Gecina	7
Intégration de la Charte au processus de management du fournisseur ou prestataire.	8
Moyens pour une démarche d'amélioration continue réussie.....	8
Vérification et communication transparente	8

Introduction

La prise en compte des enjeux du développement durable transforme profondément les processus et les pratiques de l'entreprise. Désormais, celle-ci doit assumer sa responsabilité sociale et environnementale, repenser l'impact de ses opérations, l'orientation de sa stratégie et les relations qu'elle entretient avec ses Parties Prenantes¹ (ci-après dénommées les « Parties Prenantes »).

Dans ce contexte, Gecina s'est engagée depuis 2008 dans une politique RSE² (« Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ») ambitieuse. Intégrée dans sa stratégie globale, elle représente un levier majeur d'innovation, de création de valeur et d'anticipation des attentes de ses clients. Expression de la conviction profonde qu'il est dans l'intérêt de tous d'allier performance économique, respect de l'environnement et satisfaction des Parties Prenantes, cette politique est structurée autour de 4 piliers et 17 engagements :



¹ Individus ou groupes ayant un intérêt dans les décisions ou activités de l'entreprise (selon la norme ISO 26000).

Gecina a identifié 8 groupes de Parties Prenantes : l'État et les collectivités locales, les actionnaires et investisseurs, les agences de notation extra-financières et analystes, ses pairs, concurrents et associations professionnelles, ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs et des ONG et associations.

² Selon la norme ISO 26000, responsabilité que l'entreprise exerce vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement. La RSE se traduit par un comportement éthique et transparent qui, entre autres, contribue au développement durable.

Ainsi, afin d'améliorer ses impacts environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur, Gecina souhaite adopter un comportement responsable avec ses fournisseurs et prestataires et s'engage dans la mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables³.

Cette démarche implique une transformation des pratiques d'achats de Gecina et se décline en 4 engagements :

- former et/ou sensibiliser ses Parties Prenantes aux enjeux environnementaux et sociaux des bâtiments ;
- adosser ses pratiques d'achat aux meilleurs standards de qualité et de traçabilité ;
- bâtir des relations partenariales avec ses prestataires sur la RSE ;
- sensibiliser et impliquer les utilisateurs des bâtiments.

➡ *Pour en savoir plus sur la politique RSE de Gecina et la déclinaison de ses engagements en matière d'achats responsables, consultez le Rapport RSE et le site internet du Groupe, à l'adresse : www.gecina.fr.*

La présente charte d'achats responsables, ci-après dénommée la « Charte », traduit les engagements de Gecina et définit ses attentes vis à vis de ses fournisseurs et prestataires sur 5 thèmes clés de la RSE :

- la santé et la sécurité ;
- les conditions de travail et la diversité ;
- l'éthique et la transparence ;
- l'environnement ;
- l'innovation sociale et environnementale.

Elle constitue un moyen d'impliquer et de co-responsabiliser ses fournisseurs et prestataires dans cette démarche.

Cette Charte représente un document de référence tant pour les collaborateurs de Gecina que pour ses fournisseurs et prestataires. En y adhérant, Gecina et son fournisseur ou prestataire s'engagent à respecter les principes et les obligations qui y sont fixés et formalisent leur volonté de travailler ensemble pour améliorer la qualité éthique, économique, sociale et environnementale de leurs activités.

Cette Charte prend effet à sa date de signature et pendant toute la durée de la relation commerciale avec le fournisseur ou prestataire.

³ Achats intégrant, dans un esprit d'équilibre entre Parties Prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique (Définition de l'Observatoire des Achats Responsables).

Santé et sécurité

Gecina est engagée dans l'amélioration de la protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et Parties Prenantes. Le Groupe s'est donné un objectif « zéro accident » sur ses sites et ses chantiers et crée une culture d'entreprise et des pratiques courantes adéquates. Une évaluation de ses performances en matière de santé et sécurité apparaît tous les ans dans le document de référence Gecina.

Gecina attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils assurent un environnement de travail sain et sûr pour leurs collaborateurs. Ainsi, chaque fournisseur ou prestataire devra démontrer son niveau d'engagement, la performance en matière de santé et sécurité constituant un critère important pour Gecina lors de la sélection de fournisseurs ou prestataires.

Le fournisseur ou prestataire s'engage à :

- respecter l'ensemble des obligations qui lui sont imposées par toute disposition légale en la matière ;
- informer Gecina de tout risque potentiel lié à ses biens, produits ou services.

Il s'efforce notamment au regard de la nature, de l'importance et des conditions d'exercice de ces activités de :

- disposer d'un système de management « santé et sécurité » adapté à la nature et à la taille de ses activités ;
- disposer d'un système approprié de prévention et de management des risques.

Par ailleurs, en cas d'accidents sanitaires ou de sécurité majeurs, le fournisseur ou prestataire s'engage à en informer expressément Gecina de manière transparente et exhaustive, à analyser les causes et facteurs déclenchant et à prendre des actions correctives.

Conditions de travail et diversité

Gecina a la volonté de respecter des standards éthiques de conditions de travail exigeants.

A ce titre, elle s'engage à :

- lutter contre le travail clandestin ;
- améliorer la traçabilité sociale de ses principales références produit.

Gecina en attend autant de ses fournisseurs et prestataires qui, outre les réglementations nationales et locales, doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, et s'engager à les faire respecter tout au long de leur chaîne de valeur.

Gecina est également engagée dans la promotion de l'égalité des chances et lutte, par ailleurs, contre toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur des critères d'origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, âge, situation de famille, caractéristiques génétiques, appartenance à une ethnie, appartenance à une nation, appartenance à une race, opinions politiques, activités syndicales ou mutualistes, convictions religieuses, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, état de grossesse ou toute autre caractéristique différenciatrice. Gecina en demande autant à ses fournisseurs ou prestataires.

Ethique et transparence

Gecina souhaite développer des relations partenariales avec ses fournisseurs et prestataires concernant la RSE, reposant sur les principes d'équité, d'honnêteté et de transparence.

A cette fin, Gecina s'engage à :

- diffuser à l'ensemble de ses collaborateurs sa charte Ethique, qui rappelle les règles du Groupe concernant la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts, ainsi que le respect de la concurrence et du principe d'équité dans les relations avec ses fournisseurs et prestataires (notamment lors des procédures d'appels d'offre et de publication de cahiers des charges – consultez la charte Ethique sur www.gecina.fr ;
- sensibiliser ses équipes à ces engagements éthiques et s'assurer de leur respect.

Le fournisseur ou prestataire s'engage à :

- respecter les principes éthiques de Gecina décrits dans sa charte Ethique (disponible sur le site internet : www.gecina.fr) et contribuer à la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs ;
- partager, en toute transparence, avec Gecina les informations extra-financières qu'elle jugerait utiles pour co-construire une démarche de progrès continue (comme par exemple les indicateurs santé et sécurité, l'empreinte carbone, l'engagement en faveur de la biodiversité, etc.) ;
- le cas échéant, signer le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) et ses mises à jour éventuelles adressées par Gecina dans le cadre de la signature du(es) contrat(s) qu'il aura conclu avec cette dernière.

Environnement

La maîtrise des impacts environnementaux est un aspect fondamental de la politique RSE de Gecina, qui contribue au développement d'immeubles responsables.

Gecina a développé pour cela un plan d'actions comprenant entre autres, des initiatives de scoring d'investissement durable, d'amélioration de la performance environnementale des produits, d'éco-labellisation, de formation des équipes aux immeubles verts et de sensibilisation des collaborateurs, des clients et des fournisseurs et prestataires.

Dans ce contexte, le fournisseur ou prestataire s'applique à réduire ses impacts environnementaux et à mettre en place toutes les initiatives vertueuses qui sont à sa portée. Le fournisseur ou prestataire fera ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre, le cas échéant :

- les meilleurs standards en matière de maîtrise des impacts environnementaux (épuisement des ressources naturelles, respect de la biodiversité, gestion des déchets, etc.) ;
- la certification et/ou labellisation de ses produits ou services ;
- la réduction de sa consommation de ressources (énergie, eau, etc.) et production de déchets ;
- un système de management environnemental.

Innovation sociale et environnementale

Afin d'assurer l'innovation sociale et environnementale ainsi que la diversité de ses fournisseurs et prestataires, Gecina s'engage à soutenir les fournisseurs et prestataires TPME qui en exprimeraient le besoin. Gecina pourra, par exemple, organiser des réunions de travail dédiées et/ou des sessions de sensibilisation des fournisseurs. Parallèlement, les collaborateurs de Gecina concernés seront sensibilisés à la gestion de la relation avec les TPME.

Mise en œuvre et aspects transversaux

Intégration de la Charte au processus achats de Gecina

La Charte signée par Gecina, sera communiquée préalablement à toute intervention ou prestation du fournisseur ou prestataire commandée par Gecina, dans les dossiers de consultation, les demandes de devis ou la remise du cahier des charges. Elle sera présentée au fournisseur ou prestataire pour adhésion dans le cadre de toute relation commerciale et annexée, le cas échéant aux contrats ou marchés de travaux du groupe Gecina. Les exigences particulières concernant un bien, un produit ou un service (certifications, etc.) seront intégrées en complément dans le cahier des charges correspondant.

Intégration de la Charte au processus de management du fournisseur ou prestataire

Afin de respecter la Charte, le fournisseur ou prestataire s'attache à gérer convenablement ses impacts environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur, et intègre les engagements pris dans son processus de management. Certaines actions peuvent être nécessaires, dont :

- la production de documents écrits ;
- l'identification de personnes responsables pour l'implémentation d'actions ;
- la consolidation de données pour une analyse de la performance ;
- la mise à jour et l'accessibilité des informations appropriées.

Moyens pour une démarche d'amélioration continue réussie

Gecina s'engage, dans la limite de son expertise et de ses compétences en la matière, à échanger avec ses fournisseurs et prestataires pour les aider dans leurs efforts, via par exemple des sessions de sensibilisation et le développement d'un système *on line* pour le partage de bonnes pratiques internes et propres aux fournisseurs et prestataires. Gecina envisagera un accompagnement adapté des fournisseurs et prestataires les plus proactifs et ambitieux dans leur démarche, ainsi que de ceux qui, en raison de circonstances particulières, éprouveraient des difficultés à respecter les engagements pris dans cette Charte.

Par ailleurs, Gecina incite chacun de ses fournisseurs et prestataires à élaborer et diffuser sa propre charte d'achats responsables auprès de sa chaîne de fournisseurs et prestataires et à introduire des critères éthiques, sociaux, sociétaux et/ou environnementaux dans ses cahiers des charges et sa politique d'achats.

Vérification et communication transparente

Le fournisseur ou prestataire s'engage à répondre aux demandes d'informations adressées par Gecina en matière de RSE en proscrivant tout éco-blanchiment ou « *greenwashing* »⁴.

Le fournisseur ou prestataire renseignera ainsi, de manière rapide, honnête et transparente un questionnaire RSE à la demande de Gecina, lors de la signature et pendant la durée du contrat.

⁴ L'éco-blanchiment ou green-washing correspond à. l'utilisation d'informations qui sont – dans le fond et dans la forme – une présentation déformée des faits et de la vérité, dans le but d'apparaître plus responsable, du point de vue social ou environnemental.

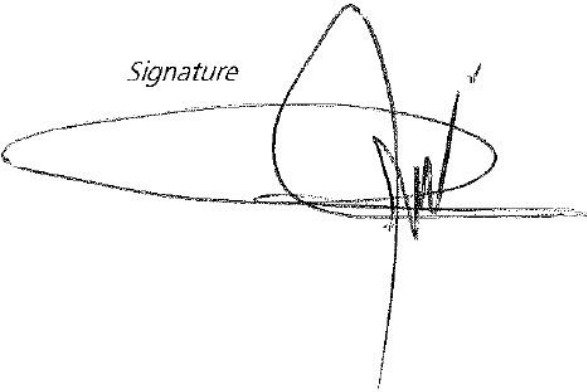
Le fournisseur ou prestataire s'engage, dans la limite de ses règles de confidentialité internes, à fournir toutes les informations requises par Gecina dans son questionnaire RSE, y compris les documents concernant la performance extra-financière affichée d'un bien, d'un produit ou d'un service (certifications, labels, etc.) et ses bonnes pratiques pertinentes.

Le fournisseur ou prestataire fera ses meilleurs efforts pour assurer la traçabilité de ses produits et matières premières. Le cas échéant, et si Gecina considère utile d'obtenir davantage d'information sur l'origine d'un produit ou d'une matière première, le fournisseur ou prestataire facilitera l'obtention de ces données complémentaires.

Afin de constituer une base pour l'établissement d'un plan de progrès co-construit avec le fournisseur, des audits sur sites pourront être réalisés par les équipes de Gecina ou par des prestataires indépendants.

Pour Gecina
Philippe Depoux, Directeur général

Signature



Pour
Nom et qualité du signataire :

.....
.....

Le
Signature :